

## CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE « Le Vélo d'Oléane... ELECTRIQUE ! »

Le service est accessible aux personnes âgées de plus de 16 ans, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo à assistance électrique et n'avoir aucune contre-indication médicale. Il est réservé aux habitants des 5 communes de LSOA et/ou aux salariés d'une entreprise ayant signé une convention Plan de Déplacement Entreprise (PDE) avec LSOA.

Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles et de 1 vélo par foyer. L'utilisateur doit avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile. L'utilisateur doit être titulaire d'un compte bancaire domicilié en France (sauf si mineur) et ne pas être débiteur auprès du service « Le Vélo d'Oléane... ELECTRIQUE ! » de somme(s) dont il ne se serait pas acquitté(s) au titre d'un précédent contrat. Oléane Mobilités se réserve le droit d'apprécier la capacité et l'aptitude de l'utilisateur à utiliser un vélo. La sous-location des vélos « Le Vélo d'Oléane... ELECTRIQUE ! » est interdite.

**A lire et à signer par les deux parties, avant de louer :** 1 contrat de location, 1 règlement à respecter, 1 état des lieux du vélo (lu et signé par les deux parties, 1 exemplaire à destination du locataire et 1 exemplaire à destination de l'Agence Oléane Mobilités).

**A lire et à signer par les deux parties, lors de la restitution du vélo :** 1 contrat de location, 1 règlement à respecter, 1 état des lieux du vélo (lu et signé par les deux parties, 1 exemplaire à destination du locataire et 1 exemplaire à destination de l'Agence Oléane Mobilités).

**Destruction du dépôt de garantie : sous réserve de problème(s) mécanique(s) détecté(s) dans les 15 jours suivants l'état des lieux effectué préalablement en agence. A chaque reconduction de contrat : un nouveau dépôt de garantie est demandé.**

## LISTES DES PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR POUR LOUER

- Pièce d'identité en cours de validité.
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture...) précisant que le lieu d'habitation se situe sur l'Agglomération des Sables d'Olonne ou attestation employeur précisant que le lieu de travail se situe sur l'Agglomération des Sables d'Olonne.
- Assurance responsabilité civile : valide et au nom de l'utilisateur.
- Dépôt de garantie : 1 chèque d'un montant de 900€ à l'ordre de Compagnie de Transport des Olonnes ou 1 empreinte de carte bancaire dont la date d'expiration qui doit être postérieure (et non égale ou antérieure) à la date de fin de contrat de location du Vélo d'Oléane Electrique. A chaque reconduction de contrat : un nouveau dépôt de garantie est demandé.

## MODALITES DE PAIEMENT POUR L'OFFRE PROMOTIONNELLE « 100€ LES 6 MOIS »

- **Possibilité de régler la totalité en une seule fois :** 100€ à régler le jour du retrait du vélo par carte bancaire ou chèque.
- **Possibilité de régler en deux fois :** 2 chèques de 50€ à remettre le jour du retrait du vélo. Chèques à dater du jour du retrait du vélo, dates des encaissements à préciser avec le conseiller.
- **Possibilité de régler en trois fois :** 3 chèques à remettre le jour du retrait du vélo. 1 chèque de 34€ et 2 chèques de 33€ chacun. Chèques à dater du jour du retrait du vélo, dates des encaissements à préciser avec le conseiller.